



Société Anonyme au capital de 1 353 280,80 euros
Siège social : 14, Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON
393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 JUIN 2013**

Spécialisé dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation d'implants orthopédiques destinés exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale, le Groupe MEDICREA évolue sur un marché d'environ 10 milliards de dollars en faible croissance depuis 2010.

Le marché a subi depuis 3 ans les contrecoups de la crise financière et économique particulièrement aux USA, dans un contexte général de réforme des politiques de santé. La forte pression sur les prix orchestrée par les hôpitaux, la réduction des bases de remboursements à l'initiative des gouvernements, des organismes de sécurité sociale, des assurances et des mutuelles et le durcissement des procédures d'homologation des dispositifs médicaux ont pesé sur le développement du marché.

Stimulées par 1/ l'évolution des facteurs démographiques notamment le vieillissement de la population et l'accès aux soins dans les pays dits émergent d'une classe moyenne dont les exigences augmentent fortement, 2/ l'évolution des techniques chirurgicales grâce à la réduction des temps opératoires et le développement des chirurgies moins invasives, le marché devrait retrouver à moyen terme un taux de croissance élevé et durablement haussier. La croissance du nombre d'opérations instrumentées (de l'ordre de 3 millions dans le monde en 2012) devrait se développer à un rythme de 5 % par ans, soutenue par le moteur que représente l'innovation.

Le Groupe se distingue par son dynamisme et sa capacité d'innovation. Bénéficiant d'une notoriété croissante et entretenant des relations privilégiées avec des chirurgiens visionnaires et créatifs, les produits brevetés et développés par MEDICREA apportent de nouvelles fonctionnalités et solutions chirurgicales moins invasives tout en étant plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre que les techniques traditionnelles.

MEDICREA a procédé en juin 2006 à une augmentation de capital par appel public à l'épargne dans le cadre de l'admission de ses titres sur le marché Alternext de NYSE – Euronext Paris, et réalisé plusieurs autres opérations de renforcement des fonds propres sur la période 2008-2012. Au total, le Groupe a levé près de 30 millions d'euros consacrés à la mise en place d'une équipe de recherche et de développement, probablement la plus importante d'Europe dans le secteur d'activité, à l'élargissement de la gamme de produits conçus à partir de matériaux et de procédés inédits, et à la création de filiales autonomes de distribution sur des marchés clefs (USA, France et Grande Bretagne).

MEDICREA a quadruplé son chiffre d'affaires en 5 ans, ce dernier s'élevant à presque 21 millions d'euros sur l'exercice 2012, grâce aux investissements importants consacrés à la recherche et développement (15 % des ventes) qui ont permis de lancer des produits innovants améliorant le confort opératoire des praticiens, diminuant les temps opératoires d'intervention et soulageant durablement le patient.

Les résultats se sont fortement améliorés en 2012 grâce au développement de l'activité aux USA générant des marges brutes élevées, et l'optimisation des processus et capacités de production de l'usine de la Rochelle. Le Groupe évolue désormais au dessus de son point mort d'exploitation, et génère une trésorerie positive. Tout en conservant ses valeurs, notamment son agilité et sa souplesse qui lui permettent d'afficher l'une des plus belles réactivités du secteur, le Groupe ambitionne de continuer à croître plus vite que ses principaux concurrents et dégager de façon pérenne un résultat bénéficiaire.

L'exercice 2012 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- ⇒ un chiffre d'affaires annuel de 20,7 millions d'euros en progression de 8,5 % par rapport à 2011
- ⇒ une large part de l'activité (50 % du chiffre d'affaires) réalisée sur le marché américain
- ⇒ la forte progression de la marge brute à 78 % du chiffre d'affaires, grâce au développement de l'activité aux USA et la poursuite de la baisse des coûts de fabrication
- ⇒ la poursuite de la réorganisation et du déploiement des équipes commerciales au sein de MEDICREA USA
- ⇒ l'abaissement du point mort d'exploitation au cours de l'exercice, s'établissant désormais à 5 millions d'euros de chiffre d'affaires par trimestre
- ⇒ l'intensification de l'effort en recherche et développement aboutissant à la présentation de 6 nouvelles innovations complétant la gamme et du pré-lancement de 4 produits qui seront commercialisés début 2013
- ⇒ l'homologation par la FDA du PASS MIS® et du LIGAPASS®

Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2012. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

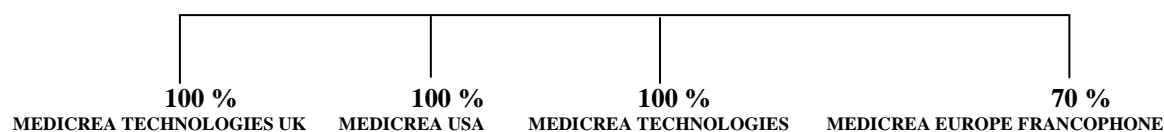
INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1 - PERIMETRE DU GROUPE

Le Groupe distribue ses produits dans environ vingt-cinq pays au travers d'un réseau de commercialisation constitué de sociétés et d'agents indépendants. Afin de mieux maîtriser son organisation de distribution, renforcer la portée des messages techniques et marketing à destination des établissements de santé et des chirurgiens, et conserver une part plus importante de sa marge brute, le Groupe dispose de trois filiales de commercialisation sur des marchés clefs que sont les USA, la France et le Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2012, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :

MEDICREA INTERNATIONAL



- MEDICREA INTERNATIONAL, siège du Groupe, basée à Neyron à proximité de Lyon, regroupe les activités de direction générale, de distribution à l'export, de marketing, de recherche et développement, de suivi des études cliniques et scientifiques, ainsi que les fonctions administratives et financières pour les différentes entités du Groupe.

- MEDICREA TECHNOLOGIES, basée à LA ROCHELLE, assure la fabrication exclusive des implants et instruments rachidiens distribués par l'ensemble des sociétés du Groupe.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK, basée à Cambridge, distribue les produits du Groupe spécifiquement au Royaume Uni.

- MEDICREA USA, basée à New York, distribue les produits du Groupe spécifiquement aux Etats-Unis.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, basée à Neyron, commercialise les produits du Groupe en Europe Francophone et dans les pays du pourtour méditerranéen.

Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

2 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Activité de la société et marché

Il existe deux grands types de chirurgie instrumentée de la colonne vertébrale :

- la fusion rachidienne, qui consiste à corriger la partie instable de la colonne en reliant les vertèbres entre elles par des implants (vis, tiges, crochets) et en retirant dans certains cas le disque cervical ou lombaire endommagé pour le remplacer par des cages maintenues entre les vertèbres par des plaques

- la non fusion rachidienne, qui permet notamment dans les cas où les disques intervertébraux abîmés sont remplacés par des disques artificiels ou prothèses, de conserver une certaine mobilité en évitant le recours à la fusion des vertèbres.

Ces techniques sont évoquées plus en détail au paragraphe 5 consacré aux activités en matière de recherche et de développement.

Le marché de la colonne vertébrale est fortement concentré, les huit premières sociétés, toutes américaines, contrôlant près de 80 % du marché mondial (Medtronic, Depuy/Synthes, Stryker, Nuvasive, Orthofix, Globus Medical, Zimmer et Biomet). Ces grands acteurs offrent une large gamme de produits commercialisés dans le monde entier grâce à d'importantes forces de vente, mais font face à une érosion de leur part de marché au profit de concurrents de taille

moyenne essentiellement centrés sur les États-Unis et bien positionnés pour pénétrer des segments spécifiques, ou de sociétés de plus petites tailles, dont MEDICREA, indépendantes et qui font de l'innovation le cœur de leur stratégie.

Au sein de ce marché, les implants de fusion représentent environ 75 % des ventes. Le segment de la non fusion, secteur que le Groupe estime très prometteur, représente une part encore très limitée du marché (5 %) mais devrait connaître les taux de croissance les plus importants dans les années à venir. Les autres technologies (stimulation vertébrale, thérapies thermales, etc...) représentent le solde du marché, soit environ 20 %.

Le marché se développe sous l'influence des facteurs suivants :

- vieillissement de la population et évolution des modes de vie
- développement de l'obésité
- part croissante des opérations instrumentées
- évolution des techniques chirurgicales et développement des modes opératoires mini-invasifs

MEDICREA fabrique et commercialise une large gamme d'implants et d'instruments chirurgicaux adressant les marchés de la fusion et de la non fusion rachidienne, composée des produits suivants :

- un système de stabilisation et de fixation thoraco-lombaire, le PASSLP®, complété par deux innovations majeure lancées récemment, le PASSMIS® système mini invasif permettant de manipuler et stabiliser les vertèbres à distance par un abord percutané, et le LIGAPASS® système autorisant la fixation de tiges sur les vertèbres grâce à une technique de laçage souple plutôt qu'un ancrage traditionnel par vis ou crochets
- une gamme de cages intersomatiques cervicales et lombaires,
- une gamme d'agrafes compressives JAWS®, pour la fixation cervicale et lombaire,
- une prothèse de disque cervical particulièrement innovante, la GRANVIA®-C, complétée par une version lombaire, la GRANVIA-L®, entrée dans sa phase finale de développement

2.2 Contexte général, faits significatifs et environnement économique

Les points essentiels caractérisant l'exercice 2012 se résument comme suit :

2.2.1 Marché et environnement

- fortes pressions sur les prix (hôpitaux), les conditions de remboursement (Sécurités Sociales et mutuelles) et les autorisations de mise sur le marché (FDA et autres organismes)
- réformes majeures des politiques de santé notamment en Europe, qui perturbent le fonctionnement du marché et gèlent les investissements
- très peu d'activité en regroupements et rachats d'entreprises, hormis sur des marchés ciblés et stratégiques comme la Chine

2.2.2 Activité et résultats

- chiffre d'affaires annuel de 20,7 millions d'euros en progression de 8,5 % par rapport à 2011
- 50 % du chiffre d'affaires réalisé aux USA
- forte progression de la marge brute à 78 % du chiffre d'affaires, grâce au développement de l'activité aux USA et la poursuite de la baisse des coûts de fabrication
- abaissement du point mort d'exploitation au cours de l'exercice, s'établissant désormais à 5 millions d'euros de chiffre d'affaires par trimestre
- résultat opérationnel courant quasiment à l'équilibre en 2012, contre une perte de 1,9 million d'euros en 2011

2.2.3 Lancement et homologation de nouveaux produits

- lancement d'un système thoraco-lombaire mini invasif permettant de manipuler et stabiliser les vertèbres à distance par un abord percutané (PASS MIS®), et d'un système autorisant la fixation de tiges sur les vertèbres grâce à une technique de laçage souple plutôt qu'un ancrage traditionnel par vis ou crochets (LIGAPASS®)
- obtention des homologations FDA pour le lancement de ces produits aux USA
- le Groupe dispose désormais d'une plateforme technologique étendue permettant de traiter l'essentiel des affections dégénératives de la colonne vertébrale

2.2.4 Recherche et développement

- propriété intellectuelle : dépôt de 2 brevets en France, 1 aux USA et dépôts de 2 PCT suite à des rapports de recherche favorables
- poursuite du pré-lancement de 4 produits qui intégreront la gamme et seront commercialisés sur le 1^{er} semestre 2013 dont la plaque lombaire STABOLT®
- préparation de la mise sur le marché en 2013 d'une nouvelle gamme destinée aux indications dégénératives de la colonne lombaire par voie antérieure
- mise en route de 2 nouvelles études cliniques, la première de type multicentrique à l'échelon européen (10 centres dans 6 pays) portant sur la prothèse de disque cervical GRANVIA®C et la seconde sur les déformations de l'adulte portant sur le système thoraco-lombaire PASSLP®.

2.2.5 Organisation

- poursuite de la réorganisation et du déploiement des équipes commerciales au sein de MEDICREA USA

2.2.6 Financement

- émission d'un emprunt obligataire de 545 000 euros pour renforcer la trésorerie du Groupe
- augmentation de capital de 1,2 million d'euros consécutive à l'exercice de bons de souscription d'actions et la réalisation d'un placement privé
- souscription d'emprunts moyen terme pour un total de 1 million d'euros pour financer le développement et le besoin en fonds de roulement.

2.3 Examen des états financiers et commentaires

Les états financiers au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables internationales en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces normes comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Committee) et IFRIC (International Financial Interpretation Committee) s'y rapportant.

2.3.1 Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

Le compte de résultat consolidé synthétique se présente comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	20 680	19 055
Coût des ventes	(4 570)	(5 555)
Marge brute	16 110	13 500
Frais de recherche et de développement	(1 326)	(1 307)
Frais de commercialisation	(8 485)	(8 132)
Commissions sur ventes	(2 308)	(1 991)
Frais administratifs	(4 144)	(4 014)
Résultat opérationnel courant	(153)	(1 944)
Autres produits et charges opérationnels	(378)	224
Résultat opérationnel avant paiement en actions	(531)	(1 720)
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(262)	(444)
Résultat opérationnel après paiement en actions	(793)	(2 164)
Coût de l'endettement	(171)	(201)
Autres (charges) / produits financiers	60	23
(Charges) / produits d'impôts	(304)	(62)
Résultat net consolidé	(1 208)	(2 404)
Résultat groupe	(1 151)	(2 395)
Résultat hors groupe	(57)	(9)

MEDICREA a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires annuel de 20,7 millions d'euros en hausse de 8,5 % dans un environnement économique défavorable. Le marché mondial de la colonne vertébrale, soumis aux pressions tarifaires aux Etats-Unis, aux durcissements des conditions de remboursement et aux réformes des politiques de santé n'a pas montré de signe notable d'amélioration par rapport à 2011, période déjà marquée par un ralentissement de l'activité.

Le Groupe a maintenu un taux de croissance positif sur l'ensemble des ses marchés, dans un contexte difficile particulièrement en Europe, avec une reprise graduelle de la croissance des ventes aux USA, qui affiche sur l'année une progression de 18 % par rapport à 2011.

Les trois filiales de distribution directe aux hôpitaux et aux cliniques (MEDICREA USA, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et MEDICREA TECHNOLOGIES UK) génèrent 73 % du chiffre d'affaires consolidé en 2012 (68 % en 2011).

L'ensemble des dispositifs implantables qui composent la plateforme technologique PASSLP® représente désormais plus de 80 % des ventes du Groupe.

Le développement de l'activité aux Etats-Unis et l'optimisation continue des processus et capacités de production ont fortement amélioré la marge brute qui s'établit à 78 % du chiffre d'affaires contre 71 % lors de l'exercice précédent. Quelques investissements très ciblés ont été réalisés dans l'outil industriel permettant ainsi de reprendre en interne, sans modifier les ressources existantes, des étapes de production qui étaient auparavant sous-traitées.

Le Groupe continue d'investir fortement en recherche et développement. En 2012, Les principaux frais engagés concernent le système de fixation thoraco-lombaire PASSLP® avec la finalisation des développements de sa version mini-invasive implantable en percutané et du nouveau système d'ancrage ligamentaire aux vertèbres, ainsi que l'élargissement de la gamme de prothèses de disque GRANVIA® avec la préparation d'une version lombaire. Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après inscription à l'actif des dépenses devant être capitalisées (0,8 million d'euros) et imputation du crédit impôt recherche s'élève à 1,3 million d'euros (idem en 2011) y compris 0,7 million d'euros de dotation aux amortissements concernant le cumul des frais de recherche activés (0,6 million d'euros en 2011).

Les frais de commercialisation, dont la composante salaires et charges représente plus de 55 % du total, progressent de 4 % par rapport à 2011, suite au renforcement des équipes de ventes au sein de la filiale américaine. Les autres dépenses significatives (marketing, salons et congrès internationaux, publicité et communication) ont sensiblement régressé par rapport à l'exercice précédent.

Les commissions sur ventes concernent exclusivement MEDICREA USA. Elles sont proportionnelles au chiffre d'affaires et rémunèrent le travail commercial des agents utilisés par le Groupe afin de le représenter auprès des hôpitaux et chirurgiens utilisateurs. Elles augmentent sur l'exercice en corrélation avec la progression du chiffre d'affaires de la filiale.

Les frais administratifs, également principalement composés de salaires et de charges restent stables par rapport à 2011.

La hausse de l'activité en 2012, associée à la maîtrise des charges d'exploitation ont permis d'abaisser sensiblement le point mort d'exploitation et d'afficher un résultat opérationnel courant quasiment à l'équilibre en 2012 contre une perte de 1,9 million d'euros en 2011.

Les autres produits et charges opérationnels en 2012 comprennent essentiellement, dans le prolongement des actions entreprises en 2011, des honoraires engagés pour la mise en place d'accords et/ou de partenariats stratégiques visant à valoriser certains produits innovants. En 2011, la plus value de cession sur la vente d'un bâtiment industriel détenu en crédit bail, et une transaction concernant un litige en propriété industrielle avaient permis de dégager des produits d'exploitation non récurrents positifs.

Le résultat opérationnel avant paiement en actions se redresse fortement, mais reste négatif à 0,5 million d'euros en 2012, contre une perte de 1,7 million d'euros en 2011. Le développement du Groupe passe par la mise en place, sur les marchés où ses filiales assurent la distribution en direct, de nombreux kits d'instruments et d'implants destinés aux hôpitaux et cliniques, qui font l'objet d'amortissements et de provisions et interviennent de façon significative dans la formation du résultat. Ainsi, avant prise en compte de ces charges, le résultat opérationnel 2012 ressort à 2,2 millions contre 1 million d'euro lors de l'exercice précédent.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions sont détaillées dans le paragraphe 7 du rapport de gestion sur les comptes sociaux. Elles correspondent au coût des stock-options et des actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe, étalées sur les périodes d'acquisition et de conservation.

Le coût de l'endettement diminue par rapport à l'exercice précédent, le taux d'intérêts moyen s'établissant à 5,7 % en 2012 comparé à 5,8 % en 2011, sous l'effet conjugué de la baisse de l'Euribor 3 mois et de la souscription en 2012 d'emprunts à taux fixes à de meilleures conditions que celles obtenues jusqu'alors.

La charge d'impôt de l'exercice 2012 résulte de l'utilisation des déficits reportables générés antérieurement par les filiales de commercialisation pour lesquels les impôts différés correspondant ont été inscrits à l'actif du bilan, et de l'application des règles de comptabilisation en matière de déficits nouvellement créées et de plafonnement des impôts différés actifs.

Conformément au mode de présentation choisi lors du passage aux IFRS, le crédit impôt recherche est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et de développement (respectivement 0,4 et 0,2 million d'euros pour les exercices 2012 et 2011).

2.3.2 Bilan consolidé (normes IFRS)

L'analyse du bilan consolidé fait ressortir les grandes tendances suivantes :

En milliers d'euros	Total IFRS 31.12.2012	Total IFRS 31.12.2011
Ecart d'acquisition	2 420	2 420
Immobilisations incorporelles	3 615	3 623
Immobilisations corporelles	3 342	3 625
Immobilisations financières	349	363
Impôts différés	959	1 177
TOTAL ACTIFS NON COURANT	10 684	11 208
Stocks et en-cours	5 522	5 292
Clients et comptes rattachés	3 009	2 412
Autres actifs courants	1 435	1 899
Autres actifs financiers courants	15	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 446	1 447
TOTAL ACTIFS COURANT	11 427	11 060
TOTAL ACTIF	22 111	22 268

En milliers d'euros	Total IFRS 31.12.2012	Total IFRS 31.12.2011
Capital	1 353	1 320
Primes d'émission, de fusion et d'apport	34 302	33 074
Réserves consolidées	(21 696)	(19 486)
Résultat Groupe de l'exercice	(1 151)	(2 395)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	12 808	12 513
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	(63)	(6)
Avances conditionnées	701	799
Provisions non courantes	309	273
Impôt différé passif	151	131
Dettes financières long terme	2 696	2 217
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 857	3 420
Provisions courantes	202	137
Dettes financières court terme	1 573	1 891
Autres passifs financiers courants	9	31
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 252	3 129
Autres passifs courants	1 473	1 153
TOTAL PASSIFS COURANTS	5 509	6 341
TOTAL PASSIF	22 111	22 268

- Variation de l'actif non courant

Les écarts d'acquisition concernent essentiellement la société MEDICREA TECHNOLOGIES à La Rochelle acquise en 2002 à l'issue d'un LBO.

La variation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'inscription à l'actif des coûts de recherche et développement se rapportant à des projets individualisés et ayant de très sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante. Les principaux frais engagés en 2012 concernent :

- la gamme PASSLP® avec le lancement d'une version mini-invasive, implantable en percutané (PASS MIS®), et d'un système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®),
- la prothèse de disque cervical GRANVIA®C et le développement de la version lombaire (GRANVIA®L).

Le montant des frais de R&D capitalisés au titre de l'exercice 2012 s'élève à 845 432 euros contre 866 685 euros en 2011. Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après imputation du crédit impôt recherche s'élève à 1 326 393 euros (1 307 151 euros en 2011) y compris 716 818 euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés (568 785 euros en 2011).

La valeur nette des immobilisations reste stable par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations de l'exercice 2012 résultent :

- de la diminution du poste licences et logiciels correspondant à des mises au rebut d'actifs totalement amortis,
- de l'achat d'un centre d'usinage destiné à améliorer la capacité de production de l'usine de La Rochelle, ainsi que de moules industriels,
- de l'augmentation du nombre de kits d'instruments consignés auprès des hôpitaux et cliniques, notamment avec le développement de l'activité dans de nouveaux pays et l'approvisionnement en nouveaux produits. Ces instruments qui ne font pas l'objet de ventes sont considérés comme des actifs immobilisés et sont amortis sur une durée de trois ans,
- des cessions de matériel informatique et de bureau correspondant à des mises au rebut d'actifs totalement amortis, remplacés la plupart du temps par du matériel neuf et plus performant,
- de l'acquisition d'installations et d'agencements dans le cadre de l'aménagement du siège du Groupe et de la filiale de production.

La diminution des immobilisations financières fait suite au remboursement des dépôts et cautionnements versés en garantie du paiement des loyers pour les anciens locaux occupés par le siège social.

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où celles-ci sont récupérables dans un horizon de 5 ans au plus. La baisse des impôts différés actifs par rapport à l'exercice précédent est principalement liée à l'utilisation par MEDICREA USA de ses déficits.

- Variation de l'actif courant

Malgré l'augmentation significative des stocks d'évaluation liée aux pré-lancements commerciaux des nouveaux produits, les stocks restent stables par rapport à l'exercice précédent, conséquence des premières améliorations visant à raccourcir les délais de production, et à optimiser les taux d'utilisation des implants dans les kits mis à disposition des établissements de santé.

L'augmentation du solde clients par rapport au 31 décembre 2011 est liée à la progression de l'activité sur le 4^{ème} trimestre (+19 %), et la détérioration temporaire des délais d'encaissement des créances principalement auprès des hôpitaux.

Les autres actifs courants diminuent de 26 %, car ce poste comprenait à la clôture de l'exercice 2011 un produit à recevoir de 350 000 euros consécutif à la résolution d'un litige sur brevets ainsi que 313 000 euros de bons de souscription d'actions exercés dans le cadre d'une augmentation de capital, et encaissés sur janvier 2012.

Le tableau des flux de trésorerie établi sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, présenté en page 4 des états financiers, met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice. La trésorerie nette au 31 décembre 2011 intégrait 1,4 million d'euros d'encaissement dans le cadre de l'augmentation de capital lancée au cours du dernier trimestre. En 2012, l'emprunt moyen terme de 800 000 euros souscrit en décembre a permis de diminuer le recours aux découverts bancaires.

- Variation des capitaux propres

Suite aux opérations réalisées au cours de l'exercice 2012, le capital social est composé de 8 458 005 actions au 31 décembre 2012 comparativement à 8 251 324 actions au 31 décembre 2011. Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres sont détaillés dans le tableau de rapprochement rattaché aux états financiers au 31 décembre 2012. Les frais liés aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission.

- Variation des passifs non courants

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par OSEO d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice 2011 résulte des plans de remboursement en cours.

Les provisions non courantes prennent en compte l'évaluation des droits acquis par le personnel des filiales françaises dans le cadre des régimes d'indemnités de fin de carrière, les risques sur des affaires prudhommales faisant suite à des litiges avec des anciens salariés et un redressement d'impôt portant principalement sur la détermination du crédit impôt recherche dans le cadre d'un contrôle fiscal diligenté en 2012.

- Variation des dettes financières

Les dettes financières ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011
Emprunts obligataire	545	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 791	2 740
Locations financement	455	420
Locations financières	67	160
Concours bancaires courants	240	565
Factoring	111	130
Autres dettes financières	61	93
Total	4 270	4 108
- dont à moins d'un an	1 573	1 891
- dont à plus d'un an	2 697	2 217

MEDICREA INTERNATIONAL a émis en 2012 un emprunt obligataire de 545 000 euros, remboursable en 2014 et rémunéré à taux fixe, pour renforcer sa trésorerie.

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2012 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription de deux nouveaux prêts sur la période :

- un premier de 150 000 euros en juin 2012, auprès d'OSEO, à taux fixe sur une durée de 6 ans, destiné au développement international du Groupe,
- un second de 800 000 euros en décembre 2012, auprès d'un organisme bancaire, à taux fixe sur une durée de 4 ans, dans le cadre du financement du besoin en fonds de roulement.

Les immobilisations acquises par voie de locations financement et de locations financières concernent des installations techniques, des matériels et outillages et des équipements informatiques et de surveillance. Les locations financières concernent des équipements utilisés par le Groupe sur la totalité de leur durée de vie estimée et dont la location couvre le prix des actifs. Les en-cours liés aux locations financières diminuent fortement, l'essentiel des contrats entrant dans leur dernière année d'existence.

Les concours bancaires courants diminuent sensiblement par rapport à l'exercice précédent consécutivement à la souscription d'emprunts moyen terme (voir ci-dessus).

Les autres dettes financières sont essentiellement constituées d'une assurance prospection Coface mise en place dans le cadre du développement sur le marché algérien et remboursé pour moitié en 2012, le solde étant remboursable en 2013.

- Variation des dettes fournisseurs et autres passifs courants

La diminution des dettes fournisseurs résulte principalement de règlements d'échéances élevées en décembre, d'un moindre recours à la sous-traitance en 2012 et à un retour progressif à des conditions de paiement fournisseurs normalisées.

3 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 s'élève à 5,4 millions d'euros en progression de 11 % par rapport à la même période en 2012. L'environnement économique, notamment en Europe, demeure très instable sous l'effet des pressions tarifaires, du durcissement des conditions de remboursement et des réformes des politiques de santé.

Dans ce contexte, le développement de l'activité sur des marchés bénéficiant de prix de vente élevés (Etats-Unis) et/ou d'une croissance forte (Asie du Sud Est) constitue une priorité.

En parallèle à ces actions commerciales, le Groupe poursuivra en 2013 trois objectifs principaux :

1. l'atteinte d'un résultat opérationnel positif avec la poursuite de l'amélioration de la marge brute et la baisse continue du point mort d'exploitation
2. l'optimisation des processus industriels visant à utiliser les capacités du site de production (poursuite de la diminution de la sous-traitance) et à réduire les délais de fabrication et les stocks
3. la signature d'accords de licences exclusives de distribution sur des produits lancés récemment et qui ont représenté une partie importante des efforts R&D mis en œuvre au cours des dernières années, notamment la prothèse de disque cervicale GRANVIA®-C

4 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats sociaux des filiales et commentaires significatifs sur l'activité de l'exercice 2012 sont exposés ci-dessous :

- MEDICREA INTERNATIONAL SA

En milliers d'euros	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	10 125	9 699	7 974
Résultat d'exploitation	(1 835)	(1 915)	(1 294)
Résultat financier	(1 156)	1 892	(272)
Résultat exceptionnel	(53)	279	(129)
Résultat net	(2 661)	459	(1 455)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	35	35	33

Les filiales de distribution MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL. L'évolution du chiffre d'affaires de MEDICREA INTERNATIONAL par clients entre 2012 et 2011 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011	Var.
MEDICREA USA	2 407	2 391	+ 1 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	2 391	2 440	(2) %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	433	272	+ 59 %
MEDICREA TECHNOLOGIES	51	76	(33) %
Total ventes et refacturations intragroupe	5 282	5 179	+ 2 %
Ventes distributeurs	4 790	4 451	+ 8 %
Autres	53	69	(23) %
Chiffres d'affaires	10 125	9 699	+ 4 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit la réelle activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL, progresse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le marché brésilien reste le débouché principal actuel pour la société avec presque 50 % du chiffre d'affaires distributeur qui y est réalisé. En Europe, la signature de nouveaux contrats de distribution (Allemagne, Italie) masque les difficultés désormais structurelles du marché de la santé dans les pays du Sud. Les efforts engagés pour développer la présence de la société sur les marchés asiatiques commencent à porter leur fruit avec la densification progressive du réseau de distribution aux côtés de pays comme la Chine ou la Malaisie dans lesquels la société s'ancre durablement.

La marge brute s'établit à 49 % sur 2012, contre 50,6 % lors de l'exercice précédent, sous l'influence de la pression tarifaire qui s'exerce sur les principaux marchés, notamment dans les pays de l'Europe du Sud.

Les autres achats et charges externes ont sensiblement baissé par rapport à 2011, sous l'effet de l'optimisation à compter du 2^{ème} semestre 2012 des dépenses de marketing, de représentation et de communication. Par ailleurs, l'exercice 2011 avait supporté des honoraires non récurrents liés à des opérations de développement stratégiques qui avaient alors été envisagées.

Les salaires et charges sociales ont augmenté suite aux embauches réalisées pour étoffer l'équipe de ventes export, et à la régularisation de charges liées à l'accord d'intéressement mis en place en 2011.

Les dotations aux amortissements restent structurellement élevées et sont directement liées aux frais de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et amortis sur 5 ans. Les dotations aux provisions qui concernent surtout les stocks intègrent en 2012 une provision pour impôt de 133 474 euros dans le cadre d'un contrôle fiscal dont les redressements portant essentiellement sur l'évaluation du crédit impôt recherche ont été notifiés.

Compte tenu des éléments développés ci dessus, le résultat opérationnel 2012 est négatif de 1,8 million d'euros contre une perte de 1,9 million d'euros en 2011.

Le résultat financier est négatif de 1,2 million d'euros en 2012 contre un résultat positif de 1,9 million d'euros en 2011. Sur l'exercice, il prend en compte les dotations aux provisions sur titres et compte courant de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE. En 2011, il intégrait la reprise de provision sur les titres de MEDICREA TECHNOLOGIES pour 1,9 million d'euros.

Le résultat exceptionnel est légèrement négatif en 2012 consécutivement à des rachats d'actions pour livraison aux salariés dans le cadre des plans en cours et d'honoraires sur des affaires de propriété intellectuelle, contre un bénéfice de 0,3 million d'euros en 2011 suite à un accord transactionnel sur un litige sur brevet constaté en 2011.

Les mouvements sur les dotations et reprises de provision à caractère financier expliquent la dégradation du résultat net en 2012.

- MEDICREA TECHNOLOGIES SAS

En milliers d'euros	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	7 031	7 862	8 338
Résultat net	784	854	(872)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	26	25	25

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2012 et 2011 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011	Var.
MEDICREA INTERNATIONAL	6 189	6 205	-
Activité réparations	708	822	(14) %
Activité sous-traitance	125	763	(84) %
Autres	9	72	(88) %
Chiffres d'affaires	7 031	7 862	(11) %

Hormis les clients du centre de réparation qui restent facturés directement, MEDICREA TECHNOLOGIES a pour seul client MEDICREA INTERNATIONAL, les filiales de distribution MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnant directement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

MEDICREA TECHNOLOGIES exploite son savoir-faire en matière de production d'instruments et d'implants. La société est considérée comme un sous-traitant à part entière, et à ce titre est mise en concurrence avec les fournisseurs externes de dispositifs médicaux utilisés par le Groupe.

L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux diminue sous l'effet de la baisse des volumes traités.

L'activité de sous-traitance, comprenant principalement la fabrication de prothèses de hanches et de tiges fémorales, diminue fortement par rapport à 2011 compte tenu d'une facturation sur l'exercice précédent de 0,5 million d'euros correspondant à une commande exceptionnelle de prothèses avant arrêt de la commercialisation du produit.

Les achats consommés et de sous-traitance diminuent de 19 % en 2012 conformément à la stratégie industrielle mise en place qui vise à privilégier l'utilisation et l'optimisation des moyens de production de l'usine plutôt que de recourir aux prestataires et fournisseurs extérieurs, permettant ainsi une meilleure absorption des charges fixes et une réduction des coûts.

Le résultat opérationnel s'établit à 0,7 million d'euros en 2012 et reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier s'améliore, la société n'ayant plus à supporter le poids des intérêts sur le compte courant avec MEDICREA INTERNATIONAL et percevant même des intérêts financiers de sa société mère en rémunération de son compte courant débiteur.

Le résultat exceptionnel 2012 de MEDICREA TECHNOLOGIES n'est pas significatif. En 2011 le résultat exceptionnel de 0,2 million d'euros concernait la cession d'un bâtiment industriel qu'elle détenait en crédit-bail.

Le résultat net de l'exercice 2012 s'établit ainsi à 0,8 million d'euros après prise en compte du crédit impôt recherche, contre un bénéfice de 0,9 million d'euros en 2011.

- MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2012	2011	2010
Taux de change EUR/USD	1,2912	1,2939	1,3294
Chiffre d'affaires	10 101	8 591	8 719
Résultat net	454	428	908
Effectif en nombre (hors stagiaires)	21	21	18

En dollars, le chiffre d'affaires 2012 s'établit à plus de 13 millions en progression de près de 10 % par rapport à 2011. Il est majoritairement constitué des ventes du système de fixation thoraco-lombaire PASSLP®, qui représentent plus de 95 % de l'activité.

La récession économique aux Etats-Unis a continué de peser sur le secteur de l'orthopédie d'une manière générale, affectant plus particulièrement en 2012 le segment de la colonne vertébrale jusqu'à là plutôt épargné. La plupart des grands acteurs américains ont affiché des ventes et performances financières décevantes en 2012, pénalisés par la réforme du système de santé et la pression sur les prix à l'initiative des hôpitaux et des organismes de remboursement.

Dans cet environnement difficile, le changement d'organisation commerciale de la filiale effectué courant 2011, visant à obtenir une meilleure couverture du territoire au travers d'un réseau d'agents indépendants, et dédier une force de vente directe au suivi des chirurgiens à fort potentiel, a porté ses fruits. Les ventes qui affichaient une baisse de 16 % sur le 1^{er} trimestre 2012 par rapport à la même période en 2011, ont graduellement progressé au cours de l'exercice pour terminer en hausse de 41 % sur le 4^{ème} trimestre. Cet élargissement du réseau de distribution va ainsi permettre de diffuser plus largement les innovations de la gamme PASSLP® auprès d'un panel de chirurgiens qui devrait régulièrement continuer à s'étoffer.

Le résultat opérationnel progresse sensiblement à 0,6 million de dollars, la maîtrise des dépenses de commercialisation ayant permis d'absorber la baisse de la marge brute liée à la pression sur les prix. L'introduction d'une taxe de 2,3 % sur les ventes de dispositifs médicaux aux Etats-Unis à compter du 1^{er} janvier 2013 va contribuer à accroître la pression sur les marges imposant un contrôle strict des autres frais de commercialisation.

Le résultat net reste stable par rapport à l'exercice précédent après prise en compte des impôts payés au niveau des Etats et de la taxe minimum alternative due, même en présence de déficits reportables.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2012	2011	2010
Taux de change EUR/GBP	0,8137	0,8353	0,8583
Chiffre d'affaires	1 295	1 133	1 549
Résultat net	(25)	(545)	130
Effectif en nombre (hors stagiaires)	6	10	9

Au même titre que nombre de pays européens, le Royaume-Uni a souffert de la dégradation de la conjoncture économique. La NHS, organisme public qui réglemente les prix de remboursement des actes chirurgicaux, a maintenu pour la seconde année consécutive une forte pression sur les appels d'offres émanant des hôpitaux publics, et les grands acteurs du secteur n'ont eu d'autres choix que de baisser leurs prix afin de maintenir leurs parts de marché. Le nombre d'opérations pratiquées dans le secteur privé a également chuté.

Dans ce contexte perturbé, le chiffre d'affaires s'établit à 1,1 million de GBP, en progression de 8 % par rapport l'exercice 2011, sans pour autant retrouver le niveau d'activité de l'année 2010 qui avait marqué un tournant dans le développement de la filiale. Les ventes du système de fixation thoraco-lombaire contribuent pour 60 % au chiffre d'affaires, les cages intersomatiques, dont certaines développées spécifiquement pour les besoins de chirurgiens anglais, représentent 35 % des ventes, le reste de la facturation étant assuré par la prothèse de disque cervical GRANVIA®-C qui retrouve un niveau de vente comparable à 2010 malgré la perte d'un important centre poseur depuis.

En dépit d'une forte pression tarifaire, la marge brute reste constante par rapport à 2011, à presque 75 % du chiffre d'affaires, grâce à une gamme de produits innovants permettant de fidéliser certains des praticiens les plus renommés de la chirurgie de la colonne vertébrale en Angleterre. En parallèle, le dimensionnement de la force de vente à l'évolution de l'activité a permis de réduire très sensiblement les coûts de structure et ainsi d'afficher un résultat d'exploitation quasi à l'équilibre sur l'exercice contre une perte de 0,4 million de GBP en 2011.

L'intégralité du solde du compte courant détenu par MEDICREA INTERNATIONAL a fait l'objet sur le 1^{er} trimestre 2012 d'une incorporation au capital de MEDICREA TECHNOLOGIES UK pour un montant de 1,2 million de GBP, réduisant ainsi le poids des charges financières. Le résultat net affiche ainsi un très léger déficit contre une perte de 0,5 million de GBP en 2011.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS

En milliers d'euros	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	3 659	3 314	3 222
Résultat net	(168)	(82)	198
Effectif en nombre (hors stagiaires)	9	8	10

Le chiffre d'affaires progresse de 10 % par rapport à l'exercice précédent avec des évolutions contrastées en fonction des différents marchés servis comme l'indique le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2012	2011	Var.
France	2 428	2 116	+ 15 %
Benelux	1 009	872	+ 16 %
Pourtour méditerranéen	222	326	(32) %
Chiffres d'affaires	3 659	3 314	+ 10%

La part du chiffre d'affaires réalisé en France (67 %) reste quasi stable par rapport à 2011 (64 %). Le développement des ventes de PASSLP® contribue largement à l'amélioration du chiffre d'affaires France, de même qu'au Benelux (Belgique principalement), marché sur lequel MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE ne facture pas directement les hôpitaux.

Les ventes sur le pourtour méditerranéen (Algérie principalement) affichent une baisse de 32 % suite à une baisse générale du nombre des appels d'offres et un taux de conversion faible des soumissions présentées.

La marge brute s'établit à 45 % en 2012, stable par rapport à l'exercice précédent. La structure commerciale a évolué en début d'année avec le recrutement de deux nouveaux responsables des ventes.

En 2011, la filiale avait retourné plusieurs kits d'instruments à MEDICREA INTERNATIONAL sur la base de leurs valeurs originales d'achat, générant ainsi un profit de cession exceptionnel de 0,2 million d'euros améliorant le résultat d'ensemble.

5 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et a consacré depuis 5 années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011	2010	2009	2008
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	845	866	807	811	559
Frais de R&D passés en charges ⁽¹⁾	1 741	1 553	1 134	795	684
- dont dotation aux amortissements	(717)	(569)	(402)	(254)	(114)

(1) : hors frais de brevets et de marques

27 brevets ont été déposés depuis 2008 et 27 nouveaux produits ont obtenu le marquage CE durant la période 2008-2012. MEDICREA dispose désormais d'une gamme complète d'implants traitant l'ensemble des pathologies de la colonne vertébrale. Sur l'exercice 2012, le travail des équipes de recherche et développement a plus particulièrement porté sur les produits suivants :

- **PASS MIS®** : pour son entrée sur le segment de l'ostéosynthèse par voie percutanée, MEDICREA propose une nouvelle technique qui simplifie le geste opératoire et diminue fortement les durées d'intervention pour convertir l'ensemble des praticiens expérimentés ou non à la chirurgie mini invasive. Le système PASSMIS® est marqué CE et a obtenu son homologation FDA sur le 1^{er} trimestre 2012.

- **LIGAPASS®** : dispositif implantable permettant de connecter une tige d'ostéosynthèse à la colonne vertébrale par l'intermédiaire d'un ligament artificiel. Le connecteur ligament LIGAPASS® s'associe au PASSLP® dans le traitement chirurgical des pathologies complexes nécessitant de corriger le profil de la colonne et de repositionner plusieurs vertèbres au niveau thoracique. Le LIGAPASS® est marqué CE et a obtenu son homologation FDA sur le 1^{er} trimestre 2012.

- **PASS OCT®** : dans la continuité du PASS LP®, le PASS OCT® est destiné au traitement des pathologies occipito-cervicales. L'ensemble des implants d'ancrage multi-axiaux ainsi que la capacité de connexion de la tige à distance facilitent et sécurisent la réalisation de montages d'ostéosynthèse dans des situations anatomiques complexes de la base du crâne au rachis thoracique. Le marquage CE du PASS OCT® est attendu en juillet 2013 et le dossier d'homologation a été déposé auprès de la FDA fin 2012.

- **GRANVIA®L** : suite au lancement réussi de la prothèse discale cervicale GRANVIA-C®, le Groupe a développé une version lombaire, la GRANVIA-L®, première prothèse discale

hybride combinant une articulation et un amortissement intégré. Son design innovant et ses matériaux lui confèrent les performances recherchées par les chirurgiens en terme de cinématique, de longévité et de sécurité pour le patient grâce notamment à sa compatibilité IRM. La gamme proposée autorise la mise en place par abord antérieur direct ainsi que par abord direct latéral étendant ainsi les possibilités d'utilisation de la prothèse. Les premières poses devraient avoir lieu sur le 2^{ème} semestre 2013.

- **CARYATID®** : il s'agit du premier implant de corporectomie radio transparent issu de la technologie de fabrication additive. Sa structure 3D macro poreuse offre une trame idéale pour favoriser l'ostéointégration, critère essentiel dans le succès des pathologies traumatiques et tumorales. La gamme permet de couvrir les pathologies cervicales (abord antérieur de la colonne), thoraciques et lombaires (abord antérieur et postérieur). CARYATID® est en cours d'obtention du marquage CE.

- **LAMINOJAWS®** : premier implant de non fusion permettant la reconstruction de l'arc cervical postérieur dans le cadre de laminoplastie cervicale par voie postérieure, le LAMINOJAWS® offre une solution unique permettant d'améliorer à la fois les aspects fonctionnels et esthétiques de ce mode de traitement autorisant la réinsertion musculaire sur la prothèse de processus épineux. Le marquage CE a été obtenu sur le 1^{er} semestre 2011, le Groupe vise une homologation par la FDA pour le 2^{ème} semestre 2012.

- **STABOLT®** : complétant la gamme de cage de fusion antérieure lombaire, la plaque STABOLT® offre toutes les caractéristiques attendues dans le cadre du traitement des pathologies dégénératives lombaires par voie antérieure : (1) un design respectant les contraintes anatomiques lombosacrées, (2) une résistance mécanique optimale favorisant la stabilisation du segment opéré et (3) une mise en place rapide et sécurisée grâce à une instrumentation spécifique. Le marquage CE et l'homologation FDA ont été obtenus en fin d'année 2012, permettant le déploiement en Europe et aux Etats Unis depuis le début de l'année 2013.

Le Groupe axe principalement ses développements de produits sur les techniques dites de « fusion » vertébrale qui restent le standard de référence de la chirurgie rachidienne, en privilégiant l'optimisation de l'encombrement prothétique par la mise à disposition d'implants mini invasifs. Cependant, les techniques dites de « non fusion » devraient représenter un potentiel important de développement dans les années à venir.

Ces technologies permettront de traiter ou de prévenir les pathologies des disques intervertébraux ou du rachis à des stades plus précoces afin de conserver ou de prolonger leurs fonctionnalités. Le Groupe estime que les deux approches de « fusion » et de « non fusion » pourront être souvent complémentaires et assez rarement concurrentes, et que l'évolution du marché des implants vertébraux de la « fusion » vers la « non fusion » sera progressive.

Ainsi, les nouvelles technologies de « non fusion » qui connaîtront les plus fortes croissances sur ce marché seront celles qui permettront aux chirurgiens de combiner une « fusion » vertébrale sur les segments qui le nécessitent avec une stabilisation amortie « non fusion » sur les segments dont les mouvements peuvent être préservés.

Le Groupe évalue également de façon permanente l'opportunité de partenariats avec des chirurgiens ayant développé des technologies ou des projets pertinents pour la chirurgie du

rachis thoracique et lombaire de « non fusion », et pourrait ainsi se porter acquéreur de brevets ou d'entreprises ayant mené de tels développements.

Dans le domaine de la chirurgie instrumentée du rachis dégénératif, le Groupe prévoit, à un horizon de cinq à dix ans, un développement significatif des techniques et matériels dits de « non fusion » dans la catégorie des prothèses discales cervicales et lombaires. Ces matériels permettent de conserver ou de restaurer les mouvements entre les vertèbres cervicales opérées et éventuellement de restaurer une fonction d'amortisseurs au niveau du disque intervertébral. Cette estimation part du postulat selon lequel les pathologies les plus courantes du rachis cervical sont fréquemment réversibles sans qu'il soit nécessaire de fusionner les vertèbres affectées. A ce titre, la commercialisation récente de la prothèse cervicale GRANVIA-C® et prochainement de la prothèse lombaire GRANVIA-L® devraient faire bénéficier le Groupe d'avantages concurrentiels significatifs.

6 – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1 Informations sociales

Au 31 décembre 2012, l'effectif du Groupe est de 97 salariés, dont une salariée à temps partiel et une personne en contrat d'apprentissage. A cet effectif, s'ajoutent plusieurs stagiaires pour lesquels des conventions sont signées tout au long de l'année (3 en 2012). A cette même date, on ne compte aucun contrat à durée déterminée.

Sur l'effectif de 97 personnes, 70 sont salariées en France (maison mère et ses deux filiales), 6 personnes travaillent pour la filiale anglaise et 21 personnes pour la filiale américaine.

Le salaire moyen pour l'exercice 2012 s'établit à 5 416 euros (hors charges) (4 915 euros en 2011). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 214 euros (hors charges) (4 102 euros en 2011).

La répartition hommes/femmes par catégorie se présente comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	28	14	42
Agents de maîtrise - Employés	30	25	55
TOTAL	58	39	97

- Formation

Les versements effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle se sont élevés à environ 34 500 euros en 2012 (33 700 euros en 2011) pour les trois sociétés françaises, sommes qui ont été intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux stagiaires d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages rémunérés sont généralement d'une durée de 4 à 6 mois et ne se substituent pas à des emplois permanents. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage peuvent être également conclus, leur durée variant de 1 à 2 ans.

- Sécurité

Compte tenu de leur configuration, les locaux de l'usine de La Rochelle permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité notamment au niveau de l'atelier de production, de prévenir de façon très satisfaisante les risques d'accidents du travail (taux à zéro depuis de nombreuses années) et d'optimiser les conditions de fonctionnement de l'entreprise. Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement dans l'ensemble des structures françaises.

Depuis août 2010, la gestion des stocks de produits finis, auparavant localisés dans l'usine de La Rochelle, est assurée depuis le siège de Neyron, dans des locaux plus spacieux, dédiés aux opérations de logistique.

L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux de MEDICREA TECHNOLOGIES est basée sur le site de Neyron afin de la rapprocher des grands donneurs d'ordre et réduire les délais de traitement des demandes.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

- Fidélisation du personnel

Un Plan d'Epargne Groupe est accessible aux salariés des entités françaises, leur permettant ainsi de souscrire à des actions de la société dans des conditions avantageuses, auxquelles s'ajoute un abondement de 50 % de l'employeur. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2012, et donc aucun abondement de la part de la société n'a été versé.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2012 et n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions ou d'options de souscription d'actions aux salariés des entités du Groupe.

En 2012, l'accord d'intéressement en vigueur n'a pas donné lieu à versement.

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, les sociétés françaises étant en situation fiscale déficitaire.

Le dispositif d'un placement d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) a été présenté aux délégués du personnel en 2010, mais aucun plan n'a été mis en place depuis.

- Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés, ne disposant pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités. Les achats de sous-traitance effectués au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 2,9 millions d'euros (3,7 millions en 2011).

6.2 Informations environnementales

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants au sein des filiales de commercialisation qui exposent les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de La Rochelle, abrité sous l'entité juridique MEDICREA TECHNOLOGIES et dédié à la fabrication de dispositifs médicaux est certifié ISO 13485 version 2012 et ISO 9001. Depuis 2010, les certifications ISO 13485 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE ont été étendus à MEDICREA INTERNATIONAL. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits, et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'ANSM, la Commission Européenne, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité, qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et de respect des normes applicables.

7 - RISQUES

7.1 Risques relatifs à l'activité de la société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel, sensible à l'introduction par ses acteurs de produits innovants à travers de larges réseaux de distribution. Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux USA, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial. Ces principaux acteurs bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- de puissants réseaux de distribution,
- d'importants moyens financiers pour la recherche et le développement de nouveaux produits, leur protection en matière de propriété industrielle ainsi que pour leur promotion commerciale,
- des relations solidement établies avec des chirurgiens spécialisés.

7.2 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et évolutive. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite de même des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux USA, pays déterminant pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet d'un retrait, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité ont été renforcés notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

7.3 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels

Le système qualité du Groupe repose sur des procédures visant à détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non conformités nommé système CAPA (Corrective Action & Preventive Action). Ce système permet 1) l'identification et la déclaration d'une non-conformité, 2) l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques, 3) le traitement des non conformités et 4) la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non conformités.

Dans le cadre d'un problème relatif à un dispositif médical, les non conformités peuvent être identifiées en interne tout au long de la conception, de la fabrication, ainsi que dans le cadre des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore par le client.

De plus, tout incident ayant des conséquences sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Tout incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion des risques sont mises en place au sein de la société afin de détecter et d'évaluer tout problème.

L'ensemble de ces procédures d'enregistrements et d'analyses des produits défectueux ou potentiellement défectueux permet donc au Groupe MEDICREA de s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration afin de réduire au maximum tous les risques liés aux produits. Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes mises en place pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE ou d'un agrément délivré par une autre autorité sanitaire compétente et empêcher la commercialisation du produit concerné.

7.4. Risques liés à la propriété industrielle

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine de la fabrication et la vente de produits médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale, le droit des brevets continue d'évoluer et présente des incertitudes. Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres brevets peuvent bénéficier d'une antériorité mais ne pas être encore publiés.

La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de ses concurrents,
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de l'activité.

7.5 Risques liés aux contentieux

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêté des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Au 31 décembre 2012, il s'agit pour l'essentiel de litiges dans le cadre d'affaires instruites par les tribunaux des prud'hommes et provisionnés à hauteur de 0,2 million d'euros, et d'un redressement de l'évaluation du crédit impôt recherche dans le cadre d'un contrôle fiscal diligenté en 2012 provisionné à hauteur de 0,1 million d'euros.

7.6 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques notamment, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués. Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la rentabilité du Groupe.

7.7 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de crise économique durable, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

7.8 Risques de liquidités

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement. Le Groupe a utilisé une large partie des ressources financières dégagées au remboursement d'emprunts, ce qui a pu obérer sa capacité à consacrer des dépenses importantes à ses activités de recherche et de développement et limiter ses actions de développement commercial dans les pays où les coûts de prospection sont élevés.

Les ressources financières obtenues à l'issue de l'introduction en Bourse combinées aux autres opérations de fonds réalisées postérieurement à celles-ci (pour un total d'environ 30 millions d'euros) ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

Il est cependant possible que le Groupe puisse être amené à lever des fonds supplémentaires si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion sur les nouveaux marchés qu'il convoite, s'avéraient plus importants que prévus.

Avec l'appui d'OSEO qui a délivré une garantie de respectivement 90 % et 70 % des sommes empruntées, le Groupe a obtenu en 2009 et 2010 sur la société MEDICREA INTERNATIONAL deux prêts moyen terme remboursables sur 5 ans de 1,125 millions d'euros chacun et comportant certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement de l'emprunt,
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

7.9 Risques de changes

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur ses ventes en devises.

Au cours de l'exercice 2012, les opérations de ventes à terme mises en place en 2011 ont été débouclées pour 450 000 dollars. De nouvelles opérations de ventes à terme de dollars ont été contractées au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL, portant sur un montant de 1 800 000 dollars, sur la période de novembre 2012 à avril 2013.

7.10 Risques de taux

Au 31 décembre 2012, la dette à taux variable est constituée essentiellement de 2 emprunts moyen terme de 1,125 millions d'euros chacun mis en place en décembre 2009 et en juin 2010.

Les 4 premières annuités d'intérêts de l'emprunt mis en place en décembre 2009 ont été couvertes par une opération de CAP à prime nulle et avec barrière activante, ayant les caractéristiques suivantes :

Taux plafond garanti : 2,5 %

Taux plancher : 1,75 %

Barrière activante : 1,2 %

Les 4 premières annuités d'intérêts de l'emprunt mis en place en juin 2010 ont été couvertes par une opération de CAP moyennant le paiement de primes lissées, ayant les caractéristiques suivantes :

Taux plafond garanti : 2,5 %

Montant des primes sur la période de couverture : 9 605 euros

7.11 Risques actions

Les excédents de trésorerie disponible sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques, investies en Sicav.

7.12 Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

7.13 Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé 50 % de son chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2012 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait augmenter au cours des prochains exercices, avec un chiffre d'affaires libellé en dollars qui pourrait potentiellement représenter près des deux tiers des ventes consolidées du Groupe.

Les filiales américaine et anglaise sont facturées dans leur devise fonctionnelle et des couvertures de changes peuvent être mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises.

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

7.14 Risques informatiques

Les sociétés du Groupe ont recours à des systèmes informatiques différents, avec des interfaces pour faciliter le transfert des informations. Le progiciel de gestion utilisé par MEDICREA INTERNATIONAL a évolué pour permettre d'intégrer un nombre de références plus important et d'absorber les flux de facturations inter-sociétés. La filiale anglaise s'est dotée en 2010 d'un système de gestion particulièrement adapté au contrôle des kits d'instruments et d'implants tournants et/ou mis en consignment dans les hôpitaux et cliniques. Une réflexion est en cours en vue d'uniformiser les systèmes de gestion utilisés par les différentes filiales, afin de les remplacer par un progiciel unique commun à l'ensemble des sociétés du Groupe et recouvrant l'ensemble des fonctionnalités notamment le suivi des stocks, le contrôle des opérations de logistique, la comptabilité et le contrôle de gestion.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe. Les états financiers de la MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, régularité et de sincérité
- conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Le compte de résultat social synthétique se présente comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'affaires	10 125	9 699	7 974
Production stockée	733	919	2 970
Production immobilisée	967	1 043	471
Subventions d'exploitation	-	2	8
Reprises sur provisions et transfert de charges	461	32	129
Autres produits	25	33	39
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 311	11 728	11 591
Achats consommés et sous-traitance	6 034	6 047	6 434
Achats d'autres approvisionnements	11	7	4
Autres achats et charges externes	3 564	3 877	2 457
Impôts et taxes	139	120	94
Salaires et traitements	1 766	1 646	1 654
Charges sociales	839	708	716
Dotations aux amortissements	1 112	946	724
Dotations aux provisions	642	264	784
Autres charges	39	28	18
CHARGES D'EXPLOITATION	14 146	13 643	12 885
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 835)	(1 915)	(1 294)
Produits financiers	135	2 085	233
Charges financières	1 291	193	505
RESULTAT FINANCIER	(1 156)	1 892	(272)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 991)	(23)	(1 566)
Produits exceptionnels	-	379	318
Charges exceptionnelles	53	100	447
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(53)	279	(129)
Impôts sur les résultats	(383)	(203)	(240)
RESULTAT NET	(2 661)	459	(1 455)

MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2012 et 2011 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	Var.
MEDICREA USA	2 407	2 391	+ 1 %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	2 391	2 440	(2) %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	433	272	+ 59 %
MEDICREA TECHNOLOGIES	51	76	(33) %
Total ventes et refacturations intragroupe	5 282	5 179	+ 2 %
Ventes distributeurs	4 843	4 520	+ 8 %
Chiffres d'affaires	10 125	9 699	+ 4 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit la réelle activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL, progresse de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Le marché brésilien reste le débouché principal actuel pour la société avec presque 50 % du chiffre d'affaires distributeur qui y est réalisé. En Europe, la signature de nouveaux contrats de distribution (Allemagne, Italie) masque les difficultés désormais structurelles du marché de la santé dans les pays du Sud. Les efforts engagés pour développer la présence de la société sur les marchés asiatiques commencent à porter leur fruit avec la densification progressive du réseau de distribution aux côtés de pays comme la Chine ou la Malaisie dans lesquels la société s'ancre durablement.

La marge brute s'établit à 49 % sur 2012, contre 50,6 % lors de l'exercice précédent, sous l'influence de la pression tarifaire qui s'exerce sur les principaux marchés, notamment dans les pays de l'Europe du Sud.

La production immobilisée est essentiellement constituée des frais de recherche et de développement et des dépenses de brevets comptabilisés à l'actif du bilan.

La forte augmentation des reprises de provisions s'explique par la destruction en 2012 de stocks de produits finis obsolètes et périmés qui avaient été antérieurement totalement dépréciés.

La baisse des autres achats et charges externes s'explique essentiellement par l'optimisation à compter du 2^{ème} semestre 2012 des dépenses de marketing, de représentation et de communication. Par ailleurs, l'exercice 2011 avait supporté des honoraires non récurrents liés à des opérations de développement stratégiques qui avaient alors été envisagées.

Les salaires et charges sociales augmentent suite aux embauches réalisées pour étoffer l'équipe de ventes export, et à la régularisation de charges liées à l'accord d'intéressement mis en place en 2011.

L'augmentation des dotations aux amortissements est directement liée aux frais de recherche et développement qui sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur 5 ans. Les dotations aux provisions qui concernent surtout habituellement les stocks intègrent en 2012 une provision pour impôt de 133 474 euros dans le cadre d'un contrôle fiscal dont les redressements portant essentiellement sur l'évaluation du crédit impôt recherche ont été notifiés.

Compte tenu des éléments développés ci dessus, le résultat opérationnel 2012 est négatif de 1,8 million d'euros contre une perte de 1,9 million d'euros en 2011.

Le résultat financier est négatif de 1,2 million d'euros en 2012 contre un résultat positif de 1,9 million d'euros en 2011. Sur l'exercice, il prend en compte les dotations aux provisions sur titres et compte courant de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE pour respectivement 105 000 et 935 000 euros. En 2011, il intégrait la reprise de provision sur les titres de MEDICREA TECHNOLOGIES pour 1,9 million d'euros. Les autres éléments du résultat financier sont constitués des intérêts sur les emprunts et des différences positives et négatives de change.

Le résultat exceptionnel est légèrement négatif en 2012 consécutivement à des rachats d'actions pour livraison aux salariés dans le cadre des plans en cours et d'honoraires sur des affaires de propriété intellectuelle, contre un bénéfice de 0,3 million d'euros en 2011 suite à un accord transactionnel sur un litige sur brevet constaté en 2011.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2012 s'élève à 0,4 million d'euros contre 0,2 million d'euros en 2011. La société étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée à ce titre en 2012.

L'analyse du bilan social fait ressortir les grandes tendances suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations incorporelles	3 205	3 106	2 807
Immobilisations corporelles	731	702	494
Immobilisations financières	18 288	17 001	15 085
ACTIFS NON COURANT	22 224	20 809	18 386
Stocks et en-cours	3 539	2 895	2 203
Créances clients	1 281	1 382	950
Autres créances	1 670	4 159	3 868
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 186	908	1 402
ACTIFS COURANT	7 676	9 344	8 423
TOTAL ACTIF	29 900	30 153	26 809
Capital social	1 353	1 320	1 278
Réserves	22 584	20 901	20 695
Résultat de l'exercice	(2 661)	459	(1 455)
CAPITAUX PROPRES	21 276	22 680	20 518
Avances conditionnées	686	774	395
AUTRES FONDS PROPRES	686	774	395
Provisions pour risques et charges	-	72	40
Dettes financières long terme	2 283	1 646	1 993
PASSIFS NON COURANT	2 283	1 718	2 033
Provisions pour risques et charges	202	-	-
Dettes financières court terme	2 458	1 632	736
Dettes fournisseurs	2 143	2 865	2 427
Autres dettes	852	484	700
PASSIFS COURANT	5 655	4 981	3 863
TOTAL PASSIF	29 900	30 153	26 809

- Variation de l'actif non courant

La variation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'inscription à l'actif des coûts de recherche et développement se rapportant à des projets individualisés et ayant de très sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ainsi que l'activation de dépenses de brevets.

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante. Les principaux frais engagés en 2012 concernent :

- la gamme PASSLP® avec le lancement d'une version mini-invasive, implantable en percutané (PASS MIS®), et d'un système d'ancrage aux vertèbres par ligaments souples (LIGAPASS®),
- la gamme GRANVIA® avec l'aboutissement de la prothèse de disque cervical GRANVIA®C et le développement de la version lombaire (GRANVIA®L),

L'augmentation des dépenses de brevets en 2012 concerne principalement le système de fixation thoraco-lombaire et ses extensions ainsi que les prothèses de non fusion de la gamme GRANVIA®.

Les immobilisations corporelles sont composées essentiellement du matériel de démonstration utilisé par la force commerciale pour former les clients et prospects aux manipulations des implants et instruments, des kits d'instruments en dépôt auprès de quelques distributeurs sélectionnés, et du mobilier, matériel informatique et aménagements divers. L'augmentation des immobilisations corporelles sur la période s'explique par l'ouverture de nouveaux pays en distribution et les approvisionnements en matériel de distribution et kits d'instrumentation qui les accompagnent, et par l'acquisition d'agencements et de mobilier consécutifs à l'aménagement du siège social.

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participations et des dépôts et cautionnements versés. La variation de ce poste s'explique principalement par :

- la diminution des dépôts et cautionnements, suite au remboursement des sommes versées en garantie du paiement des loyers relatifs aux anciens locaux occupés par le siège social,
- une dotation aux provisions pour dépréciation des titres de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE pour 105 000 euros,
- l'incorporation au capital de MEDICREA TECHNOLOGIES UK du compte courant antérieurement détenu par MEDICREA INTERNATIONAL

- Variation de l'actif courant

MEDICREA INTERNATIONAL est propriétaire des stocks destinés à alimenter les filiales de distribution et les besoins des distributeurs indépendants.

Le stock en valeur nette progresse de 22 % par rapport à fin 2011 dans un contexte de mise à disposition de nouveaux produits, nécessitant dans leur phase de lancement des évaluations in situ sur une période d'environ six à douze mois.

Par ailleurs, la société a entrepris de gérer de façon centralisée ses stocks de produits finis, en regroupant sur son site de Neyron certains kits d'implants et d'instruments préalablement localisés au sein de ses filiales.

La diminution des créances clients intragroupe (notamment sur MEDICREA USA) explique la variation du poste clients par rapport à l'exercice précédent.

Les autres créances comprennent principalement les créances fiscales et sociales, les charges constatées d'avance et les comptes courants intragroupes. Ceux-ci varient comme suit d'un exercice à l'autre :

En euros	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES SAS	-	13 001	835 226
Compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	1 553 678	1 386 792	1 056 636
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES UK	238 800	1 403 708	1 343 626
Total comptes courants intragroupe (valeur brute)	1 792 478	2 803 501	3 235 488
Provision sur compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(935 000)	-	-
Total comptes courants intragroupe (valeur nette)	857 478	2 803 501	3 235 488

Hormis MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE qui a souscrit un emprunt de 0,4 million d'euros en fin d'année 2010, les filiales de MEDICREA INTERNATIONAL ne sont pas endettées localement et financent en cas de nécessité leurs besoins en fonds de roulement directement par des comptes courants sur leur maison mère. Ces comptes courants font l'objet d'une rémunération aux conditions de marché auxquelles s'ajoute une marge de 1 %.

Le compte courant sur MEDICREA TECHNOLOGIES qui était jusqu'à présent structurellement débiteur est créditeur depuis l'exercice 2011 (classé ainsi en dettes financières à moins d'un an à la clôture de l'exercice), les encours de règlement dus par MEDICREA INTERNATIONAL pour ses achats d'implants et d'instruments étant désormais plus importants que les besoins propres de la filiale.

L'intégralité du compte courant sur MEDICREA TECHNOLOGIES UK au 31 décembre 2011 a fait l'objet d'une incorporation au capital de la filiale sur le 1^{er} trimestre 2012.

Compte tenu de la situation financière de MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, le compte courant détenu par MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2012 fait l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés que la filiale devrait générer.

Les autres créances à la clôture de l'exercice précédent comprenaient un produit à recevoir de 350 000 euros consécutif à la résolution d'un litige sur brevets, et 313 000 euros de bons de souscription d'actions exercés dans le cadre d'une augmentation de capital, et encaissés sur janvier 2012.

- Trésorerie et équivalents

Le tableau des emplois et ressources établi sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 met en évidence la formation de la trésorerie sur l'exercice. La trésorerie nette au 31 décembre 2011 intégrait 1,4 million d'euros d'encaissement dans le cadre de l'augmentation de capital lancée au cours du dernier trimestre. En 2012, l'emprunt moyen terme de 800 000 euros souscrit en décembre a permis de diminuer le recours aux découverts bancaires.

- Variation des capitaux propres et autres fonds propres

Les capitaux propres varient sous l'effet du placement privé réalisé en août 2012 de l'exercice de bons de souscription d'actions (1,3 million d'euros), et du résultat déficitaire de l'exercice (2,7 millions d'euros). Les mouvements intervenus sur le capital social de la société au cours de l'exercice 2012 se résument comme suit :

- Au 1er janvier 2012, le capital social était composé de 8 251 324 actions dont 60 733 d'entre elles étaient non encore libérées et non constatées juridiquement.

- Le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, a constaté l'émission de 147 261 actions nouvelles issues de l'exercice de bons de souscription d'actions émis en 2011. Le capital social a ainsi été porté à la somme de 1 334 056,32 euros divisé en 8 337 852 actions.

- Le Conseil d'Administration du 14 juin 2012 a constaté l'émission de 19 833 actions nouvelles issues de l'exercice de 19 833 bons de souscription d'actions supplémentaires émis en 2011. Le capital social a ainsi été porté à la somme de 1 337 229,60 euros divisé en 8 357 685 actions.

- Suivant délibération du Président et Directeur Général en date du 18 juin 2012, il a été constaté l'émission de 24 120 actions nouvelles correspondant à la livraison aux salariés des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration du 17 juin 2010. Le capital social a ainsi été porté à la somme de 1 341 088,80 euros divisé en 8 381 805 actions.

- Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 16 juin 2011, a décidé du principe de l'émission de 100 000 actions de 0,16 euros de nominal chacune, émises au prix unitaire de 10 euros, et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés et d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'Article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier. Suivant délibération du Président et Directeur Général en date du 9 Août 2012, il a été constaté l'émission de 76 200 actions nouvelles, le capital social a ainsi été porté à la somme de 1 353 280,80 euros divisé en 8 458 005 actions.

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par OSEO d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte d'un remboursement de 88 000 euros d'avances conditionnées allouées antérieurement.

- Variation des provisions pour risques et charges

Les provisions au 31 décembre 2012 couvrent des litiges salariaux et une provision pour impôt faisant suite notamment à un redressement de l'évaluation du crédit impôt recherche dans le cadre d'un contrôle fiscal diligenté en 2012.

- Variation des dettes financières

MEDICREA INTERNATIONAL a émis en 2012 un emprunt obligataire de 545 000 euros remboursable en 2015 et rémunéré à taux fixe, pour renforcer sa trésorerie.

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2012 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et à la souscription de deux nouveaux prêts sur la période :

- un premier de 150 000 euros en juin 2012, auprès d'OSEO, à taux fixe sur une durée de 6 ans, destiné au développement international du Groupe,

- un second de 800 000 euros en décembre 2012 souscrit auprès d'un organisme bancaire, à taux fixe sur une durée de 4 ans, dans le cadre du financement du besoin en fonds de roulement.

- Variation des dettes fournisseurs

La diminution des dettes fournisseurs résulte de l'absence au 31 décembre 2012, contrairement à la clôture de l'exercice précédent, de dépenses engagées pour la mise en place d'accords stratégiques de développement, et d'un retour progressif en 2012 à des conditions de paiement fournisseurs normalisées.

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs se présentent comme suit :

- au 31 décembre 2012 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total
Dettes à échoir	54 006	880 785	-	934 791
Dettes échues	881 836	52 470	82 343	1 016 649
Dettes en litige	-	-	-	-
Montant fournisseurs TTC	935 842	933 255	82 343	1 951 440
Montant des factures non parvenues TTC				191 945
Montant total TTC				2 143 385

92 % des dettes à échoir et 61 % des dettes échues sont des dettes intragroupe.

- au 31 décembre 2011 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total
Dettes à échoir	645 258	389 772	879 375	1 914 405
Dettes échues	81 141	211 107	444 805	737 053
Dettes en litige	-	4 448	14 896	19 344
Montant fournisseurs TTC	726 399	605 327	1 339 076	2 670 802
Montant des factures non parvenues TTC				194 434
Montant total TTC				2 865 236

- Variation des autres dettes

Les autres dettes comprennent principalement les dettes sociales et fiscales et les avoirs à établir intragroupe qui augmentent de façon sensible par rapport à l'exercice précédent.

2 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société commercialise les produits fabriqués par MEDICREA TECHNOLOGIES, via un réseau de distributeurs indépendants répartis dans environ 25 pays et au travers de filiales de commercialisation détenues directement sur les marchés stratégiques (USA, France et Royaume-Uni). L'évolution de son développement est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 2 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

3 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

4 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

5 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Les données ci-dessous émanant de NYSE – Euronext, retracent l'évolution du cours de bourse de l'action MEDICREA de janvier 2012 à décembre 2012.

	Volume		Cours en euros		
	Nombre de titres échangés	Moyenne	Plus haut	Moyen	Plus bas
Janvier 2012	156 290	4 224	9,40	8,35	7,50
Février 2012	170 474	8 118	12,00	9,94	8,54
Mars 2012	80 334	3 652	10,13	9,79	9,11
Avril 2012	74 266	3 909	10,06	9,33	8,48
Mai 2012	53 421	2 428	9,65	9,25	8,80
Juin 2012	48 311	2 301	9,90	9,45	9,20
Juillet 2012	71 125	3 233	10,50	10,09	9,40
Août 2012	44 910	1 953	10,45	10,19	9,10
Septembre 2012	56 414	2 821	9,98	9,58	9,05
Octobre 2012	174 651	7 594	9,98	8,39	7,14
Novembre 2012	87 996	4 000	7,92	7,42	7,15
Décembre 2012	114 277	6 015	8,00	7,58	7,17

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Gilbert Dupont. L'action est cotée en continu depuis février 2007.

Les principales statistiques boursières relatives au titre se résument comme suit :

	Période du 01.01.2012 au 31.12.2012
Nombre d'actions au 31 décembre 2012	8 458 005
Cours le plus haut	12,00
Cours le plus bas	7,14
Cours moyen de la période	8,95
Cours au 31.12.2012	7,92
Capitalisation boursière au 31 décembre 2012	66 987 400 euros
Volume échangé	1 132 000

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012, nous vous informons que la société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 60 183
 - nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 61 089
 - cours moyen des achats : 9,85 euros
 - cours moyen des ventes : 9,81 euros
 - montant des frais de négociation : Néant
 - nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2012 : 1 236
 - valeur évaluée des actions au cours d'achat : 9 789,12 euros
 - valeur nominale des actions : 0,16 euro
 - fraction du capital qu'elles représentent : Négligeable
- Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 : néant, aucune opération n'ayant été réalisée.

6 - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS, DETENTION, AUTOCONTROLE ET OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

6.1 Franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après :

- l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement à la clôture de l'exercice plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales. Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît que cette obligation d'information s'applique également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

	31.12.2012		31.12.2011	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Plus de 5%	Matignon Investissements OTC Asset Management Odyssée Venture	Odyssée Venture Galia Gestion	Matignon Investissements OTC Asset Management Odyssée Venture Inocap	Odyssée Venture Inocap
Plus de 20 %	Orchard International		Orchard International	
Plus de 25 %		Orchard International		Orchard International

- la répartition du capital social et des droits de vote, au vu des notifications de franchissements de seuils communiqués à la société, depuis l'établissement du précédent rapport jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport.

Aucun mouvement n'est intervenu.

6.2 Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société ont évolué comme suit :

	Au 31.12.2012			Au 31.12.2011		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orchard International (1)	1 727 490	20,42	30,20	1 727 490	20,94	31,89
Denys Sournac	188 000	2,22	3,35	188 000	2,28	3,54
Jean Philippe Caffiero	247 589	2,93	4,27	247 589	3,00	4,51
<u>Autres Administrateurs</u>						
Patrick Bertrand (2)	96 080	1,13	1,01	96 080	1,16	1,04
Christophe Bonnet	52 128	0,62	0,91	51 064	0,62	0,95
Jean Joseph Moreno	22 900	0,27	0,34	22 900	0,28	0,36
Marc Recton	12 500	0,15	0,22	12 500	0,15	0,24
François Régis Ory (2)	96 333	1,14	0,86	96 333	1,17	0,91
	-	-	-	-	-	-
Total	2 443 020	28,88%	41,16%	2 441 956	29,6%	43,44%

(1) : Actions détenues par Denys SOURNAC et Jean Philippe CAFFIERO par l'intermédiaire de la holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL.

Au 31 décembre 2012 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:

- Société civile Denys Sournac Company	57,15 %
- Société civile PLG Invest	33,13 %
- Amélie SAS	5,01 %
- Famille Caffiero	4,69 %
- Denys Sournac	0,02 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

6.3 Capital social et autocontrôle

A ce jour, la société ne possède plus d'action d'autocontrôle. Les 2 419 actions qu'elle détenait à ce titre jusqu'en juin 2012 étaient destinées à ses salariés dans le cadre de programmes d'attributions gratuites d'actions.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 1 353 280,80 euros, composé de 8 458 005 actions.

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2011 et par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune opération de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

6.4 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Néant.

7 - ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2012, les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2012, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées, détient directement plus de 1 % du capital de la société et 0,08 % via le plan d'épargne entreprise.

7.1 Plan Epargne Groupe

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2012, et donc aucun abondement de la part de la société n'a été versé.

7.2 Options consenties aux salariés – Actions gratuites

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, il est précisé que, le 14 juin 2012, l'Assemblée Générale des actionnaires de MEDICREA a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à :

- consentir des options donnant droit, soit 1) à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, soit 2) à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales,
- attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions, par le biais de rapports spéciaux.

La société n'a pas mis en oeuvre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de programme d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et n'a pas attribué d'actions gratuites. Compte tenu des départs de salariés, le nombre d'actions gratuites et de stocks options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 105 348 (dont 70 983 actions ont été livrées) et 304 482 au 31 décembre 2012.

8 – CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les conventions autorisées au titre des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012.

9 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, du Code de Commerce, il est communiqué, en Annexe 2, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toutes sociétés par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé.

Il est précisé que Galia Gestion a démissionné au cours de l'exercice 2012, de son mandat de censeur.

10 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS ET INDIRECTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

MEDICREA INTERNATIONAL compte 2 dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Mr Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Mr Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur Denys SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la société MEDICREA INTERNATIONAL. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur Denys SOURNAC est co-gérant, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurée par Monsieur Denys SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat d'animation entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL. Le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2012 pour les travaux effectués par Monsieur Denys SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (inchangé par rapport à 2011).

Mr Denys SOURNAC n'a pas perçu de la société MEDICREA INTERNATIONAL d'autres rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects autres que ceux mentionnés ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 3 429 euros en 2012 (2 000 euros en 2011).

Mr Jean Philippe CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes export de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est co-gérant, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat d'animation qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé, au 31 décembre 2012, la somme de 171 312 euros HT à MEDICREA INTERNATIONAL au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO (151 424 euros HT en 2011).

Mr Jean Philippe CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects autres que ceux mentionnés ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 3 429 euros en 2012 (2 000 euros en 2011).

11 - FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2011 a décidé d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour un montant de 24 000 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 et pour les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

Il est proposé d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et les suivants jusqu'à décision contraire, la somme de 28 000 euros.

12 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Il est précisé que la société MEDICREA INTERNATIONAL n'a aucune activité industrielle. Elle gère les participations dans ses différentes filiales, regroupe les services de direction générale, direction de la recherche et développement, direction financière, direction marketing, direction industrielle et logistique et direction commerciale export. Elle assure également la gestion centralisée des expéditions de produits finis tant vers ses propres filiales de commercialisation que vers ses distributeurs internationaux.

13 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat négatif de 2 661 208 euros, que le Conseil d'Administration propose d'affecter au compte de Report à Nouveau.

14 - DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

15 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint en Annexe 3, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

16 - CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent respectivement à 16 067 euros et 5 355 euros pour l'exercice 2012 (4 118 euros et 1 372 euros au titre de l'exercice précédent).

17 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

18 – AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

18.1 Renouvellement de l'autorisation à donner à la société d'acheter en bourse ses propres actions

Il est proposé d'autoriser la société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce (tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012) désormais applicable aux sociétés dont les titres sont admis sur Alternext et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions ;
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- d'annulation des actions achetées.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information serait diffusé conformément à la réglementation en vigueur, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, fixé à 20 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 16 916 010 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

- validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2012 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

18.2 Autorisation d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider les émissions

A) Il est proposé en conséquence, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de Commerce, de consentir au Conseil d'Administration, pour une période de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

A.1) Ainsi, il serait délégué au Conseil d'Administration, le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, par voie d'appel public à l'épargne ou non, d'actions ordinaires de la société ou de toutes autres valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, ces actions ou ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

A.2) a) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à quatre cent mille (400 000) euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver,

conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- b) Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à 10 000 000 d'euros en nominal et ne s'imputerait pas sur le plafond visé au paragraphe A.2 a).

- A.3) Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières émises.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra répartir les titres non souscrits entre les personnes de son choix, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- A.4) Il serait également délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et indépendamment du plafond fixé au A.2 a), ne pourrait être supérieur au montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital et ne serait pas imputé sur le plafond général du paragraphe A.2 b) ci-dessus.

Nous vous proposons, en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation et conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne soient ni négociables ni cessibles et que les titres correspondants soient vendus ; les sommes provenant de la vente seraient allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation en vigueur.

- A.5) Il est précisé également que le Conseil d'Administration pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées.

Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites qu'il fixera, au Président Directeur Général ou Directeur Général Délégué, à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

- B) Il est proposé également, de consentir au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 125-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de Commerce pour une même durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- B.1) Il serait délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, par voie d'appel public à l'épargne ou non, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.
- B.2) a) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 400 000 euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond fixé au A.2 a).
- b) Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à 10 000 000 d'euros en nominal, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé au A.2 b) et ne s'imputant pas sur le plafond fixé au paragraphe B.2 a).
- B.3) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seraient émis conformément à la législation serait supprimé.
- B.4) Conformément à l'article L. 225-136 2° du Code de Commerce, le prix d'émission des actions serait fixée conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global ou privé, par référence au prix tel qu'il résulterait de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de construction d'un livre d'ordres, telle que développée par les usages professionnels de la place ou en fonction d'une moyenne des derniers cours de bourse pris sur une période significative.
- B.5) Il est précisé que le Conseil d'Administration pourrait procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées.
- Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites qu'il fixera, au Président Directeur Général ou Directeur Général Délégué, à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

- C) Il est proposé également de consentir au Conseil d'Administration, pour une même durée de vingt-six mois, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 125-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de Commerce, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, en application des dispositions de l'ordonnance 2009-80 du 22 janvier 2009, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, c'est-à-dire au profit d'investisseurs qualifiés mais aussi d'un cercle restreint d'investisseur.
- C.1) Il serait délégué au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, tel que modifié par l'ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la souscription pourrait être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.
- C.2) La délégation qui serait ainsi conférée au Conseil d'Administration serait valable pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.
- C.2) Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 400 000 euros en nominal, et ne pourrait excéder, en tout état de cause, s'agissant d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, 20 % du capital social de la société par an, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond fixé au paragraphe A.2 a).
- C.3) Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières qui seraient émises dans la cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, serait supprimé.
- C.4) Conformément à l'article L. 225-136 2 du Code de Commerce, le prix d'émission des actions serait fixé conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global ou privé, par référence au prix tel qu'il résulterait de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de construction d'un livre d'ordres, telle que développée par les usages professionnels de la place ou en fonction d'une moyenne des derniers cours de bourse pris sur une période significative.
- C.5) Le Conseil d'Administration pourrait procéder le cas échéant à toutes imputations sur les primes d'émission des frais occasionnés par la réalisation des émissions concernées.

Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites qu'il fixera, au Président Directeur Général ou Directeur Général Délégué, à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

D) Il est proposé de donner au Conseil d'Administration, pour une même durée de vingt-six (26) mois, s'il constate des demandes de souscription excédentaires, la faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre des émissions décidées en application des délégations visées ci-dessus et dans la limite du plafond global prévu au point.A.1.a), le tout dans les conditions visées aux articles L. 225-135-1 du Code de Commerce et R. 225-118 du Code de Commerce.

E) Décision à prendre en application de la loi sur l'épargne salariale

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales ;
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente Assemblée Générale ayant statué sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de Commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, il sera demandé de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de quarante mille (40 000) euros de nominal.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce par l'intermédiaire d'un FCPE dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Les actionnaires devraient renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le prix serait déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourrait être ni

supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à 10 ans) ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'Administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant cinq (5) ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'Administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail précitées serait valable pendant une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les limites qu'il fixera, au Président Directeur Général ou Directeur Général Délégué, à l'effet de mettre en œuvre les délégations visées ci-dessus, notamment de déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières émises, et plus généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

Il est précisé qu'en cas d'adoption par l'Assemblée Générale des présentes délégations, celles-ci priveraient d'effet toutes délégations antérieures ayant le même objet.

19 - RENOUELEMENT DE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société ERNST & YOUNG Audit et de Commissaire aux Comptes Suppléant de la société AUDITEX arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il est proposé en conséquence de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, le Cabinet ERNST & YOUNG et Autres,

et de renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléant, la société AUDITEX.

- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, la société AUDITEX.

20 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport spécial sur les délégations faites au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription ;
- rapport spécial sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L-225-180 du Code de Commerce.

21 - RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (Annexe 4), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- aux usages faits au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet au vote de l'Assemblée.

ANNEXE 1

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Filiales françaises									
MEDICREA TECHNOLOGIES	3 517 512	100 %	11 946 000	8 346 000	-	-	7 031 335	783 532	-
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(190 945)	70 %	105 000	-	1 553 678	-	3 658 637	(168 146)	-
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	868 256	100 %	2 465 018	2 465 018	238 800	-	1 295 337	(25 718)	-
MEDICREA USA	4 812 306	100 %	7 395 058	7 395 058	-	-	10 101 266	454 149	-

ANNEXE 2

(Rapport de gestion MEDICREA INTERNATIONAL sur l'exercice clos le 31.12.2012)

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2012

Article L. 225-102-1 du Code de Commerce

Denys SOURNAC :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Co-Gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Président et DG	Néant
MEDICREA TECHNOLOGIES	ZI de Chef de Baie – 17 000 La Rochelle	Président	Néant
DS Compagny	345 Montée de Bellevue – 01 Reyrieux	Gérant	Néant
Les Chalets Z	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
ID SOURNAC	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SNC BDB Gestion Marine	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant
SUM LAB	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant

Jean-Philippe CAFFIERO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Co-gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur et DG Délégué	Néant
PLG Invest	12 Rue de la Garenne - 69 005 Lyon	Gérant	Néant

Christophe BONNET :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 Neyron	Administrateur	Néant

Patrick BERTRAND :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
SARL EURO-PJB	119, Bd Stalingrad – 69 100 Villeurbanne	Gérant	Néant
SCI PJB MONTCHALIN		Gérant	Néant
SCI LA TOUR ST JEAN		Gérant	Néant
MARTINET SA		Administrateur	Néant
SA IMMOBILIERE VALLEE DU RHONE		Administrateur	Néant

Jean-Joseph MORENO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
SCI MC		Gérant	Néant
SCI SAGITTAIRE		Gérant	Néant
SCI MORAY		Gérant	Néant

Marc RECTON :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
Marc RECTON & Associés	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Pierre 2	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Pierre 3	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Participations	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant

François Régis ORY :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Administrateur	Néant
L'AMELIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LA FLORENTIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
LYPOLIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Président	Néant
SCI DE CHANAS	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	350, avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon	Administrateur	Néant
SCI L'AMAURY	600 chemin de la Ronze - 69480 Morance	Gérant	Néant
SCI L'AMELAÏS	600 chemin de la Ronze - 69480 Morance	Gérant	Néant
SOCIETE CIVILE FLORINE	14 Chemin de la Pomme – 69160 Tassin	Gérant	Néant
SWORD GROUP SE	9 Rue Charles de Gaulles – 69 370 St Didier	Administrateur	Néant
ABM MEDICAL	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM ILE DE FRANCE	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM NORD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM RHONE-ALPES	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM SUD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant

ANNEXE 3

TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 353 281	1 320 212	1 278 462	1 215 682	1 034 693
Nombre d'actions émises	8 458 005	8 251 324	7 990 391	7 598 013	6 466 831
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	10 124 736	9 698 534	7 974 393	4 081 683	4 265 533
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	(668 623)	(438 568)	(313 149)	(1 579 376)	(944 233)
Impôt sur les bénéfices	382 781	203 038	240 046	159 522	114 154
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(2 661 208)	458 624	(1 454 689)	(1 904 020)	(2 205 203)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par actions					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	(0,31)	(0,03)	(0,01)	(0,19)	(0,15)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,03)	0,06	(0,18)	(0,25)	(0,34)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	37,6	35,5	31	20,5	21
Masse salariale de l'exercice	1 808 422	1 615 274	1 637 953	1 322 030	1 193 091
Charges sociales de l'exercice	783 390	750 562	738 513	627 291	492 792

ANNEXE 4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- **aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2011 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, la société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois la société à augmenter son capital social, dans la limite de 400 000 euros en nominal (et de 10 000 000 d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), par émission de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites augmentations de capital ;
- autorisé pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans la limite de 20 % du capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 a :

- autorisé, pour une durée de 26 mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la société au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;
- autorisé, pour une durée de 26 mois, de procéder à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de

membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux dirigeants de la société ou des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées au 1° de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce.

– **sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.**

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2011 :

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012, faisant usage de la délégation faite au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, dans la limite de 20 % du capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier :

- a décidé du principe de l'émission d'un nombre maximum de 100 000 actions de 0,16 euro de nominal, émises au prix de 10 euros par action ;
- a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires au profit d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;
- a délégué au Président-Directeur Général sa compétence pour fixer les termes définitifs de cette émission dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de modifier les statuts en conséquence ;
- a arrêté les termes de son rapport complémentaire.

Le Président-Directeur Général, suivant délibération en date du 6 août 2012 :

- a décidé l'émission de 76 200 actions de 0,16 euro de nominal émises au prix de 10 euros chacune ;
- a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit de 6 investisseurs au sens de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier ;
- a fixé la période de souscription ;
- a complété le rapport complémentaire arrêté par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2012.

Le Président et Directeur Général, suivant délibération en date du 9 août 2012 :

- a constaté la souscription de 76 200 actions de 0,16 euro de nominal émises au prix de 10 euros par action ;
- a constaté que le montant total des souscriptions, soit la somme de 762 000 euros, a été intégralement versé ;
- a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
- a modifié, en conséquence, les articles 6 et 7 des statuts.

Concernant les délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2012 :

Néant